



COMMUNIQUE DE PRESSE

LUNDI 8 JUILLET 2024

La Vélidéale trace sa route en Deux-Sèvres pour un voyage guidé par la découverte de la nature et du patrimoine

Architecte de cet itinéraire national dans sa conception, le Département des Deux-Sèvres s'est fortement engagé, en associant ses partenaires Niort Agglo, Parthenay-Gâtine, PNR du Marais poitevin, Agglo Bocage Bressuirais, Mellois en Poitou et Val de Gâtine, pour cet itinéraire reliant Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) au lac de Vassivière (Creuse). Connue auparavant sous le nom de V93, cette véloroute nationale s'étire sur 638 kilomètres dont 198 km situés en Deux-Sèvres intégralement sous maîtrise d'ouvrage départementale, 72 km sont exclusivement des voies cyclables et les 126 autres kilomètres ont été aménagés en voies partagées.

« Le Département des Deux-Sèvres a placé le développement des itinérances cyclables au cœur de sa politique touristique. Elles invitent à une immersion nature et à une découverte des pépites patrimoniales. De plus, elles sont très prisées des touristes et en parfaite adéquation avec la philosophie deux-sévrienne, celle d'une destination naturellement verte et authentique. Au total, plus de 5 millions d'euros ont été dédiés à la politique départementale vélo ces dernières années. De grands aménagements sont réalisés cette année. Dans le Marais poitevin, le Département a engagé le changement intégral du platelage afin d'offrir une expérience encore plus forte aux cyclotouristes, lesquels circuleront plus aisément au cœur du marais dès demain (NDLR, mardi 9 juillet 2024). Egalement prévue, l'installation d'une passerelle sur la 2X2 voies au nord de Bressuire permettra de qualifier encore plus la pratique du vélo sur la Vélidéale, voie inscrite au schéma national vélo dont le Département est à l'origine dans le cadre de son schéma cyclable », ont expliqué Coralie Dénoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres et Esther Mahiet-Lucas, vice-présidente du Conseil départemental en charge de la promotion du territoire, lors de l'inauguration de la Vélidéale, lundi 8 juillet 2024, au pied du château du Coudray-Salbart à Echiré, commune où convergent 3 véloroutes à savoir la Vélidéale, la Vélo Francette et la V94.

Le Département des Deux-Sèvres a proposé de relier le sud du département à Limoges et au Lac de Vassivière via les communes du Mellois, Celles-sur-Belle, Melle, Brioux-sur-Boutonne et Chef-Boutonne. La collectivité a également proposé de relier le sud du territoire au bocage bressuirais via Parthenay, Bressuire, Nueil-les-Aubiers et Mauléon, en utilisant les voies vertes existantes, puis de prolonger l'itinéraire le long de la Sèvre nantaise côté Vendée, jusqu'à Nantes et Saint-Nazaire, en rive droite de la Loire (voir itinéraire ci-dessous et dossier de presse ci-joint).

La coordination de l'itinéraire a quant à elle été confiée avec l'accord de l'ensemble des partenaires au Département de la Charente, représenté par Charentes Tourisme. Une convention de partenariat et de financement lie le chef de file et les différents partenaires pour la période 2023-2026. Les objectifs de cette dernière : finaliser l'aménagement de la Vélidéale, réaliser un schéma de jalonnement et mettre en œuvre la signalétique nécessaire, promouvoir ce nouvel itinéraire en France et en Europe, assurer le déploiement des services aux usagers et de la marque « Accueil vélo », développer des outils d'observations (quantitatif et qualitatif) et de suivi de la satisfaction clients. Quant au financement annuel, il s'élève à 7 500 euros pour le Département des Deux-Sèvres, 3 000 euros pour Mellois en Poitou, 3 000 euros pour l'Agglo 2 B, 2 520 euros pour Niort Agglo, 1 500 euros pour Val de Gâtine, 1 500 euros pour le PNR et 1 200 euros pour Parthenay-Gâtine.



CONTACTS PRESSE :

Delphine Péronnet – delphine.peronnet@deux-sevres.fr – 06 63 21 57 51